



Forum québécois sur l'accès à
la justice **civile et familiale**

Consultation du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale

(Tenue à Montréal, le 16 février 2018)



UNIVERSITÉ
LAVAL



Chambre
des notaires

Table des matières

Mise en contexte	3
Compilation des priorités de la consultation	4
Compilation structurée des résultats de la consultation	6
Résultats bruts de la consultation	21
Technique utilisée pour l'atelier en plénière	40
Annexe I - Invitation lancée aux participants	43

Mise en contexte

Le 16 février 2018 se déroulait une journée de réflexion ayant pour thème l'accès à la justice au Québec. Organisé par le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale, cet événement regroupa un grand nombre d'organisations provenant d'horizons divers et fut l'occasion pour les participants d'échanger sur les pistes de solution afin d'améliorer l'accès à la justice pour les Québécoises et les Québécois.

Une des activités de la journée fut l'atelier « Quelle vision pour l'avenir ? ». Regroupés en dix-sept tables, les participants devaient inscrire sur leurs napperons de table leurs priorités en réponse à l'une des trois questions suivantes :

1. Ce qui existe déjà : quelles mesures, initiatives, projets ou programmes actuels s'avèrent les plus prometteurs et inspirants pour améliorer l'accès à la justice ?
2. Ce qui pourrait exister : quelles mesures concrètes voudriez-vous réaliser ou voir réalisées pour améliorer l'accès à la justice civile et familiale ?
3. Ce qui aiderait le pouvoir citoyen : qu'est-ce qui aiderait les citoyens à trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes juridiques ?

À partir des réponses obtenues, une discussion entre les participants d'une même table devait avoir lieu afin de dégager cinq priorités en regard de la question attribuée.

Suite à cet atelier, un exercice de compilation des résultats fut entrepris afin de dégager les principales priorités retenues par les participants afin d'améliorer l'accès à la justice au Québec et cibler un ensemble de moyens d'action concrets pour y arriver.

Le présent document permet donc au lecteur de suivre le cheminement utilisé afin de dégager ces priorités et moyens d'actions. Il contient les résultats bruts recueillis suite à l'atelier (page 21), ces mêmes résultats intégrés dans une structure élaborée par les auteurs (page 6) ainsi que les priorités définies à la fin du processus (page 4). Finalement il expose plus amplement la technique utilisée par les participants dans le cadre de l'atelier (page 40).

Professeure Marie-Claire Belleau, Faculté de droit, Université Laval

Me Antoine Fafard, Notaire à la recherche, Direction des services juridiques, Chambre des notaires

Compilation des priorités de la consultation

(colligées par Pre Marie-Claire Belleau et Me Antoine Fafard)

Nombre de mentions dans les priorités

(sur 102 mentions en ordre alphabétique et 17 tables)

- 15 : Prévention et règlement des différends (PRD) et justice participative
- 10 : Langage clair: vulgarisation 6 et formation 4
- 7 : Éducaloi
- 7 : Éducation juridique au secondaire
- 6 : Centres de justice de proximité
- 6 : Information juridique sur la prévention et le règlement et les processus judiciaires
- 6 : Justice virtuelle
- 5 : Aide juridique
- 5 : Collaborations et multidisciplinarité
- 4 : Accompagnement et orientation dans les palais de justice
- 4 : Cliniques juridiques
- 4 : Guichet unique justice
- 4 : Pro Bono
- 3 : Gestion de l'instance
- 3 : Simplification de la procédure et numérisation
- 3 : *Code de procédure civile*
- 2 : Mandat à portée limitée
- 2 : Projet de recherche ADAJ (Accès au droit et à la justice)
- 1: Assurance juridique universelle
- 1 : Augmentation du financement des organismes et non « par projet »
- 1 : Consultations citoyennes
- 1 : Fonds Accès Justice (FAJ)
- 1 : Mesures fiscales facilitant l'accès à la justice
- 1 : Organismes de justice alternative du Québec (OJA)

Mentions dans les priorités regroupées par thèmes (sur 102 mentions en ordre alphabétique et 17 tables)

I LE CITOYEN (46/102)

1. Information, éducation et communication juridiques

1.1 Éducation juridique au secondaire 7

1.2 Information juridique

- Centres de justice de proximité (CJP) 6
- Cliniques juridiques 4
- Éducaloi 7
- Information juridique sur la prévention et le règlement des différends (PRD) et les processus judiciaires 6
- Langage clair: vulgarisation 6 et formation 4
- Organismes de justice alternative du Québec (OJA) 1

2. Besoins des citoyennes et des citoyens

2.1 Consultations citoyennes 1

2.3 Triage et orientation

- Guichet unique justice 4

II LE JURIDIQUE (44/102)

3. Processus de résolution de conflits

3.1 Prévention et règlement des différends (PRD) et justice participative 15

3.2 Processus judiciaire

- Accompagnement et orientation dans les palais de justice 4
- Gestion de l'instance 3
- Simplification des procédures et numérisation 3

3.3 Justice virtuelle et intelligence artificielle 6

4. Acteurs du droit

4.2 Juristes

- Pro Bono 4
- Mandats à portée limitée 2

4.4 Universités

- Recherche : Accès au droit et à la justice (ADAJ) 2

4.5 Collaboration et multidisciplinarité 5

III L'ÉTAT (3/102)

5.1 Réformes législatives: *Code de procédure civile* 3

IV L'ARGENT (9/102)

6. Financement

6.1 Aide juridique 5

6.2 Fonds Accès Justice (FAJ) 1

6.3 Ministère de la justice du Québec/Justice Canada

- Augmentation du financement des organismes et non « par projet » 1

6.4 Autres

- Assurance juridique universelle 1
- Mesures fiscales facilitant l'accès à la justice 1

Compilation structurée des résultats de la consultation

Par Pre Marie-Claire Belleau et Me Antoine Fafard

Table des matières

I. Le Citoyen	8
1. Information, éducation et communication juridiques	8
1.1. Éducation juridique.....	8
1.2. Information juridique.....	8
1.3. Communication et visibilité.....	9
1.4. Outils pratiques	9
2. Besoins des citoyennes et des citoyens	10
2.1. Consultation des citoyens	10
2.2. Identification des besoins en matière de justice	10
2.3. Triage et orientation	10
II. Le Juridique	11
3. Processus de résolution des conflits.....	11
3.1. Prévention et règlement des différends	11
3.2. Processus judiciaires	12
3.3. Justice virtuelle.....	13
4. Acteurs du droit.....	13
4.1. Magistrature	13
4.2. Juristes.....	14
4.3. Organismes pour l'accès à la justice.....	15
4.4. Universités.....	15
4.5. Collaborations pour briser les silos	16
III. L'État	17
5. Initiatives et programmes gouvernementaux en matière de justice	17
5.1. Réformes législatives et réglementaires	17

5.2.	Services gouvernementaux.....	18
5.3.	Initiatives gouvernementales.....	18
IV.	L'Argent.....	19
6.	Financement	19
6.1.	Aide juridique.....	19
6.2.	Fonds accès justice.....	19
6.3.	Ministère de la Justice du Québec/Justice Canada.....	19
6.4.	Autres	20

I Le Citoyen

1. Information, éducation et communication juridiques

1.1. Éducation juridique

- Question 1
 - Ateliers sur les petites créances dans les palais de justice
- Question 2
 - Cours d'éducation juridique au secondaire
 - Cours de médiation au primaire
 - Cours obligatoires de droit au secondaire et même au primaire
 - Instauration de cours de droit et de prévention et règlement des différends (PRD) à l'école primaire et secondaire
 - Enseigner la gestion des conflits
- Question 3
 - Éducation à la citoyenneté
 - Cours de base
 - Cours de droit au primaire et secondaire
 - Développement de formations adaptées à des clientèles spécifiques (ex. : capsules web pour les jeunes autochtones)
 - Munir les écoles de conseillers juridiques (au même titre que d'autres programmes)

1.2. Information juridique

- Question 1
 - Guides/Dépliants
 - Site internet d'Éducaloi
 - Ateliers de justice participative
 - Clés de vos droits (Université de Sherbrooke)
- Question 2
 - Contenu web écrit en format accessible (audio/vidéo/traduction)
 - Utiliser l'intelligence artificielle pour offrir de l'information juridique
 - Plus d'information juridique qui focalise sur la procédure et comment s'orienter au tribunal
 - Séances obligatoires d'information en matière civile
 - Vulgarisation du contenu juridique
 - Plus de conférences de vulgarisation du droit pour les clientèles vulnérables
 - Favoriser l'accès à de l'information pertinente et utile aux personnes relativement au droit civil et familial
 - Développer de l'information juridique pour permettre aux citoyens de se représenter seuls
 - Simplification des communications juridiques gouvernementales
 - Création de capsules d'information par thèmes sur le site Internet du Ministère de la justice du Québec (MJQ)
- Question 3
 - Information transmise avec l'aide de l'intelligence artificielle (jurisprudence, lois, nouvelles juridiques);
 - Accès universel gratuit info juridique
 - Informer et former la population et les intervenants de différents milieux
 - Utilisation d'un vocabulaire moins étanche, plus accessible

- Personnes ressources par quartier pour animer des séances d'information sur la base de suggestions des citoyens

1.3. Communication et visibilité

- Question 1
 - La journée mondiale de l'enfance (20 novembre)
 - Salon Visez Droit
 - Clarity
 - Promouvoir les services du Service pour modifier la pension alimentaire pour enfant (SARPA)
- Question 2
 - Visibilité accrue des initiatives existantes
 - Assurance juridique pas assez vulgarisée, publicisée et développée
 - Travailler en concertation avec les assureurs et reprendre une campagne de promotion
 - Démocratiser le rôle de l'avocat
 - Promouvoir la médiation
- Question 3
 - Langage clair
 - Promouvoir la médiation et les autres modes de prévention et règlement des différends (PRD)
 - Soutenir et promouvoir les groupes d'aide juridique de proximité
 - Déploiement des Centres de justice de proximité (CJP)
 - Publiciser le réseau des Centres de justice de proximité (CJP)

1.4. Outils pratiques

- Question 1
 - Fournir de la jurisprudence et de la doctrine à faible coût ou gratuitement en utilisant l'intelligence artificielle
 - Plus de modèles de procédures pour les cas simples
 - Élaborer des guides d'orientation pour les citoyens qui vont au palais de justice
 - Recourir à des techniciens en droit pour aider les citoyens à obtenir de l'information juridique (Centre d'accès à l'information juridique - CAIJ)
 - Un numéro 1-800 offert par des avocats bénévoles tous les premiers samedis du mois
- Question 2
 - Outil pour le langage des sourds
 - Accès gratuit à des interprètes
 - Personne-ressource pour répondre aux questions d'ordre juridique dans les communautés selon leur réalité propre
 - Personnes ressources par quartier pour animer des séances d'information sur la base de suggestions des citoyens
 - Mieux comprendre le système judiciaire (téléromans)

2. Besoins des citoyennes et des citoyens

2.1. Consultation des citoyens

- Question 1
 - Consulter les citoyens sur les besoins en matière de justice
- Question 2
 - Travailler avec le citoyen, en considérant les besoins propres à chaque communauté. S'adapter aux particularités du citoyen selon ses valeurs, culture, etc
 - Demander au citoyen ce que constitue une situation satisfaisante au lieu de lui proposer une seule option (procès)
 - Écoute active de la part des intervenants (comprendre besoins des citoyens, leurs intérêts, leurs réalités)
 - Personnes ressources par quartier pour animer des séances d'information sur la base de suggestions des citoyens

2.2. Identification des besoins en matière de justice

- Question 1
 - Programmes de *self-representation*
- Question 2
 - Services juridiques visant les familles de classe moyenne qui n'ont pas accès à l'aide juridique
 - Prioriser les mesures visant les justiciables qui ne se qualifient pas à l'aide juridique, mais qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour absorber les coûts liés à la justice
- Question 3
 - Meilleure compréhension de leur situation par les citoyens, surtout ceux qui se représentent eux-mêmes
 - Empowerment
 - Impliquer le citoyen dans la prise de pouvoir et augmenter sa participation dans le processus judiciaire (ex. : médiation pénale)
 - Savoir qu'ils ont un problème juridique
 - Justice participative, viser l'autonomie, transmission des connaissances
 - Trouver une solution satisfaisante à leurs problèmes juridiques
 - Structure juridique claire permettant aux citoyens de se prendre en charge
 - Offrir l'aide juridique aux justiciables de revenu moyen au lieu de ceux à salaire minimum

2.3. Triage et orientation

- Question 1
 - Guichet unique de référencement
 - Élaborer des guides d'orientation pour les citoyens qui vont au palais de justice
 - Facilité pour les citoyens de trouver l'information
 - Accès rapide des citoyens aux organismes
- Question 2
 - Ressources multiples concentrées en une seule place (physique et numérique)
 - Guichet unique par mot clé

- Avoir un système de triage (comme dans les hôpitaux)
- Plateforme unique – que nous avons confiance pour aiguiller le citoyen
- Répertoire de numéros de téléphone des ressources pouvant aider les citoyens
- Service d'écoute juridique 24/7 de qualification du problème juridique
- 1-800-JUSTICE
- Aiguillage : orienter pour mieux trouver les processus appropriés
- Consultations juridiques gratuites dans les lieux publics toute l'année

II Le Juridique

3. Processus de résolution des conflits

3.1. Prévention et règlement des différends

- Question 1
 - Médiation
 - Citoyenne
 - Petites créances
 - Adoption
 - Familiale
 - Implication des citoyens (médiation citoyenne) et initiatives citoyennes dans la gestion des différends
 - PARLE (Office de la protection du consommateur - OPC)
 - Ateliers de justice participative
 - Médiateur « de garde » aux petites créances (une heure gratuite)
 - Unité de médiation citoyenne
 - CRA : médiation devant les tribunaux
 - Nouveau Code de procédure civile (C.p.c.) et l'obligation de considérer la médiation
 - Processus de médiation pénale dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent
 - Conciliation obligatoire dans certaines matières
- Question 2
 - Augmenter le nombre de médiateurs en matière civile et familiale
 - Meilleure structure et reconnaissance des programmes de prévention et règlement des différends (PRD)
 - Médiation obligatoire avant de déposer tout acte de procédure devant les tribunaux
 - Centre de médiation à distance
 - Médiation subventionnée
 - Établir des politiques de la gestion des différends pour différentes clientèles cibles (adolescents, aînés, etc.)
 - Devancer le moment de la médiation (ex. : petites créances)
 - Plus d'actions en justice favorisant le règlement des litiges
 - Miser sur la justice réparatrice et alternative
 - Favoriser le règlement hors Cour des affaires familiales et civiles (ex. : médiation, service d'aide, etc.)
- Question 3
 - Médiation obligatoire
 - Miser sur l'information juridique en prévention
 - Plateforme Parle (Office de la protection du consommateur -OPC)

- Promouvoir la médiation et les autres modes de prévention des différends (PRD)
- Donner accès à des services de médiation gratuits ou à faible coût
- Établir la médiation dans toutes les sphères de la société

3.2. Processus judiciaires

- Question 1
 - Gestion hâtive de l'instance
 - Information dans les palais de justice + les procédures en matière familiale
 - Séances de présentation du processus judiciaire en matière familiale
 - Médiateur de garde au palais de justice
- Question 2
 - Accompagnement dans les procédures judiciaires
 - Accompagner les citoyens au palais de justice (ex. : les cadets policiers)
 - Informatiser le système judiciaire :
 - Dépôt des procédures et documents en ligne
 - Fixation des dates d'audience
 - Gestion efficiente du rôle
 - Plus de modèles de procédures pour les cas simples
 - Élaborer des guides d'orientation pour les citoyens qui vont au palais de justice
 - Amélioration des services d'accompagnement des personnes se représentant seules en matière familiale (ex. : rédaction de demandes introductives d'instance)
 - Simplifier les procédures devant la Cour
 - Permettre l'accès à un avocat, peu importe la situation de la personne (ex. : personne malentendante, incarcérée, etc.)
 - Créer des formulaires plus clairs et plus simples pour simplifier les procédures
 - Diminuer le nombre de procédures
 - Établir un centre de révision des procédures judiciaires
- Question 3
 - Accès gratuit à des interprètes
 - Révision des documents avant le dépôt
 - Délais plus courts (auditions, tribunal)
 - Accompagnement juridique gratuit et accessible
 - Adapter les solutions juridiques aux problèmes de la vie courante (ex. : expulsion d'un colocataire)
 - Modèle de procédures
 - Base de données (ressources officielles) papier + électronique
 - Meilleure gestion (ex. : vs citoyens non représentés.)
 - Adapter le système de justice pour qu'il soit performant, efficient, efficace (léger)
 - Horaire des palais de justice
 - Simplifier et démystifier la procédure
 - Permettre l'accessibilité au système de justice par la vague techno
 - Rôle des tribunaux dans une meilleure gestion des dossiers judiciaires
 - Raccourcir les délais juridiques
 - Tribunaux dotés d'une approche thérapeutique
 - Développement d'un Centre intégré en abus et maltraitance, basé sur le Child Advocacy (Québec)
 - Programmes de gestion de l'instance
 - Conciliation gestion hâtive – conférence de règlement à l'amiable (CRA)

- Assouplir le décorum lié au système de justice

3.3. Justice virtuelle

3.3.1. Justice virtuelle existante

- Question 1
 - PARLE (Office de la protection du consommateur - OPC)
 - Plateforme « On règle »
 - Information dans les palais de justice + les procédures en matière familiale

3.3.2. Justice virtuelle à améliorer ou à créer

- Question 1
 - Fournir de la jurisprudence et de la doctrine à faible coût ou gratuitement en utilisant l'intelligence artificielle
 - Utiliser l'intelligence artificielle pour offrir de l'information juridique
 - Mettre en place des tribunaux virtuels
 - Utilisation de la vidéoconférence
 - Questionnaire en ligne pour procédure conjointe de divorce
 - Système de dépôt des procédures en ligne
 - Centre de médiation à distance
 - Rencontre avec des avocats à distance
- Question 2
 - Information transmise avec l'aide de l'intelligence artificielle (jurisprudence, lois, nouvelles juridiques)
 - Base de données (ressources officielles) papier + électronique
 - Plateforme Parle (Office de la protection du consommateur - OPC)
 - Plateforme numérique personnalisée
 - Permettre l'accessibilité au système de justice par la vague techno
 - Utilisation de l'intelligence artificielle comme premier arrêt (site qui informe les justiciables, « première consultation »)
 - Plateforme numérique personnalisée

4. Acteurs du droit

4.1. Magistrature

- Question 1
 - Site internet pour connaître les pratiques au palais de justice
 - Possibilité d'obtenir un conseil juridique au palais de justice pour aider le public
- Question 2
 - Encadrer rapidement le débat, prise en charge rapide par les juges
 - Revoir la vision de la pratique du droit : praticiens (avocats, notaires, juges, etc.) système (facturation, gestion des dossiers, informatisation)
 - Les juges doivent faire une gestion simplifiée afin de réduire les frais, les délais et aider les parties à s'adapter aux nouveaux médias.
 - Réflexions sur le tribunal unifié de la Famille et compétence de la Cour du Québec- Chambre de la jeunesse en matière de garde et de droit d'accès

- Conférence de gestion animée par des juges pour les personnes se représentant seules
- Projet gestion juges en chambre
- Horaire des palais de justice

4.2. Juristes

4.2.1. Formation professionnelle

- Question 1
 - Formation continue afin de comprendre les multiples volets de la clientèle
 - Formations en médiation
 - Cours de savoir-être en droit
- Question 2
 - Cours de langage clair
 - Formation en communication claire pour tous les acteurs
 - Barreau du Québec doit prendre des moyens concrets pour avoir plus d'avocats qualifiés en matière criminelle, familiale et immigration
 - Enseigner la gestion des conflits
 - Cours de communication juridique dans les facultés de droit et au Barreau
- Question 3
 - Langage clair

4.2.2. Moyens d'actions

- Question 1
 - Jeune Barreau
 - Journées de clinique juridique
 - Guide de préparation devant Tribunal administratif du travail (TAT)/petites créances
 - 1-800-NOTAIRE
- Question 2
 - Force exécutoire de l'acte notarié
 - Forcer chaque avocat à prendre un dossier pro bono par année ou convaincre les grands bureaux de le faire
 - S'occuper des clientèles vulnérables qui ne vont pas à la justice
 - Recourir à des techniciens en droit pour aider les citoyens à obtenir de l'information juridique (Centre d'accès à l'information juridique -CAIJ)
 - Enlever les taxes des honoraires des professionnels du droit
 - Permettre l'accès à un avocat, peu importe la situation de la personne (ex. : personne malentendante, incarcérée, etc.)
 - Rencontre avec des avocats à distance
 - Rendre l'assistance d'un avocat plus accessible
 - Augmenter les services auprès des populations vulnérables
 - Une exigence de 50 heures pro bono par an par avocat
 - Donner une plus grande importance à l'avis juridique
 - Vulgarisation du contenu juridique
- Question 3
 - Encourager les avocats à prendre des mandats d'aide juridique
 - Avocats avec mandats à portée limitée
 - Donner accès à des avis juridiques même si les citoyens veulent se représenter seuls
 - Avocats à faibles coûts

- Donner accès à des services juridiques et pas seulement de l'information juridique
- Accès universel et gratuit à une consultation et des services juridiques
- Impliquer le citoyen dans la prise de pouvoir et augmenter sa participation dans le processus judiciaire (ex. : médiation pénale)
- Sensibiliser les avocats – quelles sont les problèmes juridiques et les solutions
- Obligation de pro bono de 50 heures
- Avoir des avocats dans les différents milieux
- Professionnels capable d'écoute, capable de vulgariser la matière.
- Revoir le modèle de pratique des avocats (rendre la pratique accessible/ la facturation horaire est un problème)
- Donner des conseils juridiques dans les centres
- Utilisation d'un vocabulaire moins étanche, plus accessible
- Revoir la vision de la pratique du droit : praticiens (avocats, notaires, juges, etc.) système (facturation, gestion des dossiers, informatisation)
- Avoir des avocats dans tous les organismes communautaires pour accompagner les justiciables
- Consultations juridiques gratuites dans les lieux publics toute l'année
- Munir les écoles de conseillers juridiques (au même titre que d'autres programmes)
- Favoriser l'avocat et le notaire de famille (proximité)
- Démarches claires – et va passer à l'action (action structurée) – donner des outils (ex. : dépliants, contacts, etc.)

4.3. Organismes pour l'accès à la justice

- Question 1
 - Éducaloi
 - Option consommateurs
 - Pro Bono Québec
 - Réseau national des étudiants en droit
 - Unité de médiation citoyenne
 - Centres de justice de proximité
 - Coalition québécoise contre la traite de personnes
 - Service Droits et recours Laurentides (santé mentale)
 - Juripop
 - Service d'avocats de garde (SAGE)
 - Tables de concertation
 - Groupes communautaires
- Question 2
 - Implication supervisée d'universitaires
 - Développement d'un Centre intégré en abus et maltraitance, basé sur le Child Advocacy (Québec)
 - Soutenir les initiatives des étudiants en droit qui veulent en faire plus

4.4. Universités

4.4.1. Formation des juristes

- Question 1
 - Formation continue afin de comprendre les multiples volets de la clientèle
 - Formations en médiation
 - Programme PRD (Université de Sherbrooke)

- Cours de savoir-être en droit
- Question 2
 - Cours de langage clair
 - Cours de communication dans les facultés de droit
 - Formation en communication claire pour tous les acteurs
 - Enseigner la gestion des conflits
 - Cours de communication juridique dans les facultés de droit et au Barreau
 - Vulgarisation du contenu juridique
- Question 3
 - Langage clair

4.4.2. Cliniques juridiques

- Question 1
 - Cliniques juridiques de proximité
 - Cliniques juridiques universitaires et communautaires
 - Family Law Project
 - Étudiants travaillent directement avec le « duty counsel » de Legal Aid Ontario pour aider les justiciables, sous supervision d'avocats
 - Complètent des formulaires avec les justiciables
 - Donnent de l'information juridique
 - Clinique d'information juridique de l'Université McGill– Court Accompaniment Program
 - Régie du logement
 - Petites créances
- Question 2
 - Permettre aux étudiants en droit (et autres intervenants) à fournir des conseils juridiques et à représenter les citoyens
 - Permettre aux étudiants en droit de poser certains actes sous la supervision d'avocats ou de notaires (ex : rédaction de procédure)
 - Plus de cliniques juridiques qui focalisent sur la procédure et comment s'orienter au tribunal
- Question 3
 - Utiliser les étudiants

4.4.3. Recherche

- Question 1
 - Accès au Droit et à la Justice (ADAJ)
 - Recherches intégrées (Praticiens/universitaires/communicateurs/citoyens)
 - Groupes de réflexion

4.5. Collaborations pour briser les silos

- Question 1
 - Tables de concertation
 - Accès au Droit et à la Justice (ADAJ)
 - Recherches intégrées (Praticiens/universitaires/communicateurs/citoyens)
 - Le droit dans les rencontres familiales dans l'approche de la pédiatrie sociale
- Question 2
 - Se rapprocher des municipalités (gouvernement de proximité)
 - Faire de la sensibilisation auprès des intervenants judiciaires face à la discrimination (antécédents judiciaires, santé mentale, etc.)

- Collaboration entre les différents organismes gouvernementaux (ex : Office de la protection du consommateur & Commission d'accès à l'information, Office de la protection du consommateur & Régie du bâtiment)
- Équipes multidisciplinaires
- Meilleur maillage des services offerts
- Accès rapide des citoyens aux organismes
- Programme accompagnement justice- santé mentale (PAJ-SM)
- Question 3
 - Meilleure collaboration et partage entre les acteurs (organismes, universités, praticiens, étudiants en droit)
 - Communautés de ressources/organismes en lien les unes avec les autres
 - Meilleur échange entre les acteurs (ex. : boussole juridique)
 - Informer et former la population et les intervenants de différents milieux
 - Intervention multidisciplinaire/interprofessionnelle (décloisonner la pratique)
 - Favoriser les partenariats avec les organismes
 - Avoir des avocats dans tous les organismes communautaires pour accompagner les justiciables
 - Participation sur des tables de concertation
 - Établir des programmes visant des clientèles particulières (ex. : toxicomanes, santé mentale, etc.)
 - Personne-ressource pour répondre aux questions d'ordre juridique dans les communautés selon leur réalité propre
 - Meilleure utilisation des parajuridiques
 - Augmenter les agents de liaison et les travailleurs de rue

III L'État

5. Initiatives et programmes gouvernementaux en matière de justice

5.1. Réformes législatives et réglementaires

- Question 1
 - Programme de dépenalisation en matière criminelle
 - Réforme du Code de procédure civile et l'obligation de considérer la médiation
 - Loi sur les aînés
- Question 2
 - Remboursement de la première consultation avec un avocat (sur le même modèle de la médiation familiale et civile)
 - Gouvernement devrait fournir tous les formulaires aux citoyens pour faire valoir leurs droits
 - Établir une Charte/Déclaration de principes sur l'accès à la justice
 - Promulguer une loi sur l'accès à la justice
 - Loi sur les excuses
 - Enlever les taxes des honoraires des professionnels du droit
 - Établir un institut indépendant des volontés politiques pour réformes législatives qui répond aux besoins de citoyens et s'assure que les lois sont claires et simples
 - Éliminer les motifs de divorce
- Question 3
 - Choix vers un droit supplétif simplificateur

- Défiscalisation (TPS-TVQ) : pas de TPS/TVQ sur les litiges en appel contre l'État, les litiges sur les droits fondamentaux et les litiges concernant les personnes en situation de vulnérabilité
- Obliger les entreprises à régler les plaintes et les problèmes
- Obligation de payer des services juridiques déterminée par un palier maximum lors de la déclaration d'impôt (au-dessus d'un revenu X, le citoyen paie via la déclaration d'impôt)
- Déduction fiscale pour obtenir les avocats + assurance juridique
- Mesures fiscales
- Règles de droit simples
- Faire les lois plus simples et mieux les vulgariser
- Déductions fiscales pour services juridiques (ex. : REER juridique)
- Soutenir les initiatives des étudiants en droit qui veulent en faire plus (cliniques juridiques)

5.2. Services gouvernementaux

- Question 1
 - Ombudsman
 - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) - plaintes en matière de communication
 - Aide juridique
 - Séances de parentalité suite à une rupture
 - Séances de présentation du processus judiciaire en matière familiale
 - Programme de mesure de rechange
 - Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)/Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
 - Justice sur rendez-vous (Prendre rendez-vous avec le greffier)
 - Ateliers de justice participative
 - Séances d'information
- Question 2
 - Séances obligatoires d'information en matière civile
 - Aller vers les clients aînés, se rendre à leur domicile
 - Programme accompagnement justice- santé mentale (PAJ-SM)
 - Observateur indépendant avec de réels pouvoirs de modifications
 - Création de capsules d'information par thèmes sur le site Internet du Ministère de la Justice du Québec (MJQ)
- Question 3
 - Donner accès à des services juridiques et pas seulement de l'information juridique
 - Aide juridique de proximité (subventionné par l'état)
 - Augmentation des limites des Centres de justice de proximité (CJP)
 - Optimiser les ressources attribuées aux petites créances
 - Permettre aux citoyens d'avoir accès à leurs documents publics comme ils ont accès à leurs documents médicaux ou financiers

5.3. Initiatives gouvernementales

- Question 1
 - Côté Cour (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal)
- Question 2
 - Faire en sorte que plus de projets de justice alternative soient priorisés par nos gouvernements
 - Simplification des communications juridiques gouvernementales

- Établir un centre de révision des procédures judiciaires
- Question 3
 - Développement d'un Centre intégré en abus et maltraitance, basé sur le Child Advocacy (Québec)
 - Réflexions sur le tribunal unifié de la Famille et compétence de la Cour du Québec – Chambre de la jeunesse en matière de garde et de droit d'accès

IV L'Argent

6. Financement

6.1. Aide juridique

- Question 1
 - Augmenter le panier de services de l'aide juridique pour inclure d'autres domaines de droit (ex : consommation)
 - Augmenter la rémunération liée aux mandats d'aide juridique privés
 - Augmenter les barèmes de l'aide juridique
 - Plus d'argent pour les dossiers d'aide juridique
 - Plus de temps alloué pour les tâches
 - Tarifs horaires plus élevés
 - Hausser les seuils
 - Créer un comité pour considérer les cas spéciaux des gens ayant un revenu entre 40 000 \$ et 100 000 \$
 - En matière familiale, permettre l'accès à un avocat de l'aide juridique aux deux conjoints à partir du moment qu'un seul d'entre eux se qualifie
- Question 2
 - Élargir les critères d'admissibilité à l'aide juridique
 - Soutenir et promouvoir les groupes d'aide juridique de proximité
 - Hausser le seuil d'admissibilité à l'aide juridique
 - Offrir l'aide juridique aux justiciables de revenu moyen au lieu de ceux à salaire minimum

6.2. Fonds accès justice

- Question 1
 - Fonds accès justice
- Question 2
 - Imposer un tarif sur l'utilisation des tribunaux qui irait dans le Fonds Accès justice
 - Abolir l'approche de financement « par projet » et dédier le Fonds Accès justice au financement de la mission de base des organismes communautaires (mettre l'accent sur la bonne gouvernance et la reddition de compte)

6.3. Ministère de la Justice du Québec/Justice Canada

- Question 1
 - Augmenter le nombre de médiateurs en matière civile et familiale
 - Augmenter le financement des organismes communautaires
 - Remboursement de la première consultation avec un avocat (sur le même modèle de la médiation familiale et civile)
 - Subventionner la médiation civile

- Faire en sorte que plus de projets de justice alternative soient priorisés par nos gouvernements
- Augmenter le budget voué à la justice
- Investissement du gouvernement dans la justice en général
- Optimiser les ressources attribuées aux petites créances

6.4. Autres

- Question 1
 - Fondation du Barreau
- Question 2
 - Création d'une Fondation du droit pour financer les initiatives d'accès à la justice
 - Augmenter le salaire des avocats œuvrant dans le milieu communautaire
 - Création d'une fondation du droit pour des initiatives d'accès à la justice
 - Augmenter les salaires des juristes travaillant dans les Centres de justice de proximité (CJP)
 - Assurance juridique universelle
- Question 3
 - Financer les organismes communautaires
 - Déduction fiscale pour obtenir les avocats + assurance juridique
 - Assurance juridique au travail

Résultats bruts de la consultation

QUESTION 1

CE QUI EXISTE DÉJÀ : QUELS MESURES, INITIATIVES, PROJETS OU PROGRAMMES ACTUELS S'AVÈRENT LES PLUS PROMETTEURS ET INSPIRANTS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE?

	5 thèmes retenus	Idées discutées
TABLE 14	<ol style="list-style-type: none"> 1. Législatif : le nouveau Code de procédure civile (C.p.c.) 2. Universitaire : Accès et droit à la justice (ADAJ) 3. Vulgarisation : Éducaloi 4. Outils pratiques : Parle de l'Office de la protection du consommateur (OPC) 5. Relations citoyens : Centre de justice de proximité, Cliniques juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès et droit à la justice (ADAJ) <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherches intégrées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Praticiens/universitaires/communicateurs/citoyens • Groupes de réflexion • Programmes de <i>self-representation</i> • Cliniques juridiques de proximité • Réforme du Code de procédure civile • Programme de dépenalisation en matière criminelle • Gestion hâtive de l'instance • Clarity • Éducaloi • Médiation <ul style="list-style-type: none"> ○ Citoyenne ○ Petites créances • Ombudsman • Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) - plaintes en matière de communication • Centres de justice de proximité (CJP) • Cliniques juridiques • Fonds accès justice • Loi sur les aînés • PARLE (Office de la protection du consommateur) • Ateliers de justice participative • Option consommateurs • Fondation du Barreau

TABLE 13	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différentes organisations qui pratiquent la médiation préjudiciaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Cercle de l'enfant (projet vu en pédiatrie sociale) ○ Unité de médiation familiale ○ Projet direct aux citoyens qui travaille en prévention 2. Le fonds dédié à la justice (Fonds accès justice) <ul style="list-style-type: none"> ○ Le soutien financier à la médiation familiale *le centre de justice de proximité ○ Financement par projet à la médiation citoyenne 3. L'organisation, le réseautage qui permet la concertation pour La Défense, la connaissance, la sensibilisation des droits. 4. Les initiatives de vulgarisation accessible telles que Éducaloi 5. Les projets d'accompagnement pour une clientèle plus difficile comme le projet impact qui est une travailleuse sociale avec un avocat qui vient en aide pour représenter des citoyens sans domicile fixe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir les services du Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) ● Médiateur « de garde » aux petites créances (une heure gratuite) ● Fonds d'accès à la justice ● Pro Bono Québec ● Réseau national des étudiants en droit ● Unité de médiation citoyenne ● Éducaloi ● Centres de justice de proximité (CJP) ● Office de la protection du consommateur : médiation par internet ● Le droit dans les rencontres familiales dans l'approche de la pédiatrie sociale ● La journée mondiale de l'enfance (20 novembre) ● Médiation (adoption, familiale) ● Aide juridique ● Côté cour ● Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)/Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) ● Députés/Politiciens ● Groupes communautaires ● Jeune Barreau <ul style="list-style-type: none"> ○ Journées de clinique juridique ○ Guide de préparation devant TAT/petites créances ● Option consommateurs ● Coalition québécoise contre la traite de personnes ● Cliniques d'information juridique diverses ● Organismes de justice alternative ● Conférence de règlement à l'amiable (CRA : médiation devant les tribunaux) ● Plateforme PARLE de l'Office de la protection du consommateur (OPC) ● Vulgarisation juridique de type Éducaloi ● Information dans les palais de justice + les procédures en matière familiale ● Plateforme « On règle » ● Ateliers sur les petites créances dans les palais de justice ● Clés de vos droits (Université de Sherbrooke) ● Tables de concertation
---------------------	--	--

<p>TABLE 16</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Législatif avec le Code de procédure civile (entre autres, la médiation) 2. Universitaire avec ADAJ 3. Vulgarisation avec Éducaloi 4. Outils pratiques: Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) et PARLE de l'Office de la protection du consommateur 5. Services avec les cliniques, les Centres de justice de proximité (CJP) et le nouveau 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau Code de procédure civile et l'obligation de considérer la médiation • Implication des citoyens (médiation citoyenne) et initiatives citoyennes dans la gestion des différends • Centres de justice de proximité (CJP) • Médiation familiale (accompagnement, flexibilité) • Séances de parentalité suite à une rupture • Simplification des procédures • Conférence de règlement à l'amiable (CRA) • Justice sur rendez-vous • Communication avec les différents intervenants • Formation continue afin de comprendre les multiples volets de la clientèle • Médiation • Séances de présentation du processus judiciaire en matière familiale • Élargissement de l'accès à l'aide juridique • Groupes d'accompagnement dans la défense des droits (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels - CAVAC, Centre de défense des aînés, etc.) • Cliniques juridiques gratuites en milieux ciblés • Financement des Services d'avocats de garde (SAGES) et élargissement • Centres multidisciplinaires • Ligne médiation – protection du consommateur • Processus de médiation pénale dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent • Service Droits et recours Laurentides (santé mentale)
<p>TABLE 17</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. PRD/ Médiation / Justice participative/Nouveau Code de procédure civile - nouvelle culture; 2. Éducaloi; 3. Centre de justice de proximité, clinique d'information juridique, Service d'avocats de garde (SAGE); 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducaloi • Pro Bono • Salon Visez Droit • Nouveaux modes de tarification • Aide juridique (tarifs, bureaux) • Cliniques juridiques universitaires et communautaires • Clarity • Services de médiation pour les petites créances/familial • Formation droit préventif • 1-800-NOTAIRE • Justice participative

	<p>4. Nouvelles façons pratiquer le droit : intelligence artificielle, modèles d'affaires, nouvelle tarification;</p> <p>5. Aide juridique bonifié et amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de concertations des acteurs du milieu juridique • Centres de justice de proximité (CJP) • Services de référence <ul style="list-style-type: none"> ○ Jurisréféré ○ Téléphonique • Juripop • Médiation citoyenne • Service d'avocats de garde (SAGE) • Jeune Barreau de Montréal : service de préparation des auditions • Cabinets adoptant de nouvelles formules • Onrègle.com • Services de médiation de l'Office de la protection du consommateur (OPC) • Réforme du Code de procédure civile et reconnaissance des modes de prévention et règlement des différends (PRD) • Responsabilisation des citoyens • Formations en médiation • Cours de savoir-être en droit • Nouvelle culture judiciaire • Nouvelle éducation des juristes en prévention • Meilleure conscience sociale
<p>TABLE 18</p>	<p>1. L'accessibilité à la médiation à plusieurs niveaux et dans plusieurs domaines et la promotion de cette approche (médiation citoyenne, médiation familiale, médiation civile, médiation aux petites créances, etc.), dans l'esprit du Code de procédure civile.</p> <p>2. Les services des centres de justice de proximité (à étendre dans toutes les régions)</p> <p>3. Éducaloi, pour l'information juridique vulgarisée et accessible sur le Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services de médiation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> ○ Gratuits ○ Accessibles ○ Bénévoles accrédités et formés ○ Pour toute situation ○ Pour toute clientèle ○ Empowerment ○ Justice dans un sens large ○ Décisions « justes » ○ Laisse la place pour ceux qui ont vraiment des besoins de nature juridique ○ Déjà bien implantés presque partout au Québec ○ Complémentarité ○ Alternative • Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes ○ Pro Bono

	<p>4. Les services de soutien à la préparation d'une audience pour le justiciable par un avocat pro bono (ex.: Service d'avocat de garde en matière familiale au Barreau de Montréal (SAGE) ou le service de la clinique des étudiants de l'Université de McGill)</p> <p>5. Le nouveau programme de mesures de rechange général (PMRG), actuellement en projet pilote, qui permet la déjudiciarisation de certains délits criminels, sur une base volontaire. Le programme vise la prise de conscience, la réparation des torts causés et la diminution du risque de récidive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Parajuristes ● Centres de justices de proximité (CJP) ● Prévention et règlement des différends (PRD) <ul style="list-style-type: none"> ○ Médiation familiale ○ Organismes publics/conciliation ○ Petites créances ○ Médiateur de garde ● Information juridique <ul style="list-style-type: none"> ○ Web ○ Organismes ● Aide juridique ● Programme de mesures de rechange général PMRG ● Programme accompagnement justice- santé mentale (PAJ-SM) ● Éducaloi ● Service d'avocat de garde (SAGE) ● Organismes de justice alternative ● Services de proximité en région ● Lignes téléphoniques (ex. : Régie du bâtiment) ● Séances de parentalité après la rupture ● Family Law Project <ul style="list-style-type: none"> ○ Étudiants travaillent directement avec le « duty counsel » de Lega laid Ontario pour aider les justiciables, sous supervision d'avocats <ul style="list-style-type: none"> ▪ Complètent des formulaires avec les justiciables ▪ Donnent de l'information juridique ● Clinique d'information juridique de l'Université McGill – Court Accompaniment Program <ul style="list-style-type: none"> ○ Régie du logement ○ Petites créances ● Médiateur de garde au palais de justice ● Conciliation obligatoire dans certaines matières ● Collaboration entre différents intervenants ● Tables de concertations ● Guides/Dépliants
--	--	--

QUESTION 2

CE QUI POURRAIT EXISTER : QUELLES MESURES CONCRÈTES VOUDRIEZ-VOUS RÉALISER OU VOIR RÉALISÉES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE ?

	5 thèmes retenus	Idées discutées
TABLE 7	<p>1. Intégrer l'éducation juridique à l'école, tant au primaire qu'au secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait y aborder les droits et les obligations des citoyens (connaissances), mais aussi la gestion des conflits (compétences et attitudes). - L'objectif est de faire en sorte que les élèves soient des citoyens responsables qui prennent en main leurs différends. - Liens à faire avec les notions de justice citoyenne et d'<i>empowerment</i> (autonomisation / responsabilisation) <p>2. Financer de manière récurrente les organismes d'aide aux citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implanter des Centres de justice de proximité (CJP) partout au Québec et leur fournir les ressources nécessaires. - Financer davantage les cliniques juridiques et les autres initiatives de services pour l'accès à la justice. - IMPORTANT ! Il est essentiel de financer la mission des organismes et non seulement leurs projets. Il y a un immense besoin de pérennité dans le financement des organismes. - De plus, le financement par projets limite l'action des organismes (marge de manœuvre réduite) et est trop souvent orienté vers les « projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Élever la justice citoyenne • Donner le pouvoir aux gens • Force exécutoire de l'acte notarié • Cours de langage clair • Guichet unique de référencement • Cours d'éducation juridique au secondaire • Cours de médiation au primaire • Augmenter le nombre de médiateurs en matière civile et familiale • Principe du «no wrong door» : organisation unique • Publiciser l'information juridique à travers les organisations • Cours de communication dans les facultés de droit • Création d'une Fondation du droit pour financer les initiatives d'accès à la justice • Permettre aux étudiants en droit (et autres intervenants) à fournir des conseils juridiques et à représenter les citoyens • Miser sur l'éducation juridique • Augmenter le panier de services de l'aide juridique pour inclure d'autres domaines de droit (ex : consommation) • Augmenter le financement des organismes communautaires • Revaloriser les tribunaux et les rendre plus accessibles aux communs des mortels • Collaboration entre les différents organismes gouvernementaux (ex : Office de la protection du consommateur, Commission d'accès à l'information, Office de la protection du consommateur & Régie du bâtiment) • Cours de droit dès le secondaire • Information et éducation juridiques dans les programmes scolaires • Visibilité accrue des initiatives existantes

	<p>innovants », les projets récurrents étant laissés de côté.</p> <p>3. Adopter une approche multidisciplinaire de l'accès à la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut que les différents acteurs de l'accès à la justice travaillent ensemble dans une approche de collaboration et non de compétition. À noter que la compétition actuelle découle en grande partie du financement insuffisant et inapproprié. - L'accès à la Justice dépasse largement le droit et le système judiciaire. Il ne faut surtout pas oublier les aspects psychologiques, sociologiques, économiques, etc. - Encore une fois, référence à la notion de justice citoyenne. <p>4. Promouvoir les modes privés de règlement des différends, sans négliger l'accès de tous aux tribunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est essentiel de faire connaître davantage les modes de prévention et règlement des différends (PRD). - Toutefois, les tribunaux auront toujours un rôle à jouer. Les besoins des citoyens sont multiples et les tribunaux peuvent parfois y répondre. - Il faut donc s'assurer que les citoyens puissent faire un véritable choix quant à la résolution de leurs différends. - La médiation et les autres modes de prévention et règlement des différends (PRD) ne doivent pas devenir une justice pour les pauvres, et le tribunal, une justice pour les riches. - Et ironiquement, l'accès aux tribunaux est gratuit alors que les modes privés de prévention et règlement des différends (PRD) sont souvent payants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans les procédures
--	---	--

<p>TABLE 8</p>	<p><i>AXE : AMÉLIORER LE SYSTÈME</i></p> <p>1. Utiliser les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité des tribunaux (plateformes de médiation en ligne; gestion du rôle en ligne; dépôt de documents en ligne; tribunaux en ligne).</p> <p><i>AXE : SERVICES AUX CITOYENS DE LA CLASSE MOYENNE</i></p> <p>2. Augmenter les seuils d'admissibilité et de compétence de l'aide juridique OU assurance juridique universelle</p> <p>3. Subventionner la médiation en matière civile et, en matière familiale, offrir la médiation gratuite aux couples sans enfants</p> <p><i>AXE : ÉDUCATION JURIDIQUE</i></p> <p>4. Former l'ensemble du milieu juridique (notaires, avocats et juges) en langage clair</p> <p>5. Intégrer des cours de droit au cursus primaire, secondaire et/ou collégial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance juridique universelle • Informatiser le système judiciaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt des procédures et documents en ligne ○ Fixation des dates d'audience ○ Gestion efficace du rôle • Fournir de la jurisprudence et de la doctrine à faible coût ou gratuitement <ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser l'intelligence artificielle • Augmenter la rémunération liée aux mandats d'aide juridique privés • Imposer un tarif sur l'utilisation des tribunaux qui irait dans le Fonds Accès justice • Abolir l'approche de financement « par projet » et dédier le Fonds Accès justice au financement de la mission de base des organismes communautaires (mettre l'accent sur la bonne gouvernance et la reddition de compte) • Permettre aux étudiants en droit de poser certains actes sous la supervision d'un avocat ou d'un notaire (ex : rédaction de procédure) • Cours obligatoires de droit au secondaire et même au primaire • Site internet pour connaître les pratiques au palais de justice • Remboursement de la première consultation avec un avocat (sur le même modèle de la médiation familiale et civile) • Contenu web écrit en format accessible (audio/vidéo/traduction) • Augmenter les barèmes de l'aide juridique • Utiliser l'intelligence artificielle pour offrir de l'information juridique • Mettre en place des tribunaux virtuels • Subventionner la médiation civile • Instaurer des cours de droit et de prévention et règlement des différends (PRD) à l'école primaire et secondaire • Gouvernement devrait fournir tous les formulaires aux citoyens pour faire valoir leurs droits • Utilisation d'outils modernes (en ligne) • Formation en communication claire pour tous les acteurs • Équipes multidisciplinaires • Meilleure structure et reconnaissance des modes de prévention et règlement des différends (PRD) • Blitz par région/par domaine • Plus d'argent pour les dossiers d'aide juridique
-----------------------	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de temps alloué pour les tâches ○ Tarifs horaires plus élevés ○ Hausser les seuils ○ Créer un comité pour considérer les cas spéciaux des gens ayant un revenu entre 40 000 \$ et 100 000 \$ ● Barreau du Québec doit prendre des moyens concrets pour avoir plus d'avocats qualifiés en matière criminelle, familiale et immigration ● Forcer chaque avocat à prendre un dossier <i>pro bono</i> par année ou convaincre les grands bureaux de le faire ● Médiation obligatoire avant de déposer tout acte de procédure devant les tribunaux ● Plus d'information juridique et de cliniques juridiques qui focalisent sur la procédure et comment s'orienter au tribunal ● Équipes d'experts multidisciplinaires ● Utilisation de la vidéoconférence et des tribunaux virtuels ● Services juridiques visant les familles de classe moyenne qui n'ont pas accès à l'aide juridique ● Questionnaire en ligne pour procédure conjointe de divorce ● Séances de parentalité après rupture ● Séances obligatoires d'information en matière civile ● Système de dépôt des procédures en ligne ● Centre de médiation à distance ● Médiation subventionnée ● Processus de med-arb multidisciplinaire
--	--	---

<p>TABLE 9</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enseignement de la gestion des conflits 2. Guichet unique justice 3. Vulgarisation juridique 4. Service aux citoyens dans les palais de justice (orientation, accompagnement, accès à des outils informatiques, etc.) 5. Consultations citoyennes 6. Se rapprocher des justiciables (dans les quartiers/ municipalités) pour aller aider la clientèle vulnérable 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le financement • Établir une Charte/Déclaration de principes sur l'accès à la justice • Promulguer une loi sur l'accès à la justice • Consulter les citoyens sur les besoins en matière de justice • Accompagner les citoyens au palais de justice (ex. : les cadets policiers) • Vulgarisation du contenu juridique • Plus de modèles de procédures pour les cas simples • Loi sur les excuses • Enseigner la gestion des conflits • Guichet unique pour tous • Se rapprocher des municipalités (gouvernement de proximité) • Aller vers les clients aînés, se rendre à leur domicile • Favoriser l'assurance juridique • S'occuper des clientèles vulnérables qui ne vont pas à la justice • Plus de conférences de vulgarisation du droit pour les clientèles vulnérables • Assurance juridique pas assez vulgarisée, publicisée et développée <ul style="list-style-type: none"> ○ Travailler en concertation avec les assureurs et reprendre une campagne de promotion • Élaborer des guides d'orientation pour les citoyens qui vont au palais de justice • Recourir à des techniciens en droit pour aider les citoyens à obtenir de l'information juridique (Centre d'accès à l'information juridique - CAIJ) • Établir des politiques de la gestion des différends pour différentes clientèles cibles (adolescents, aînés, etc.)
<p>TABLE 10</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déjudiciarisation en matière familiale ; services qui évitent aux parents de devoir revenir toujours à la Cour lorsque des conflits ou une nouvelle réalité surviennent au fil de l'évolution de la situation; meilleur accompagnement des personnes non assistées; Simplification des procédures en matière familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services d'accompagnement des personnes se représentant seules en matière familiale (ex. : rédaction de demandes introductives d'instance) • Hausse des barèmes d'aide juridique • Simplifier les procédures devant la Cour • Devancer le moment de la médiation (ex. : petites créances) • Prioriser les mesures visant les justiciables qui ne se qualifient pas à l'aide juridique, mais qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour absorber les coûts liés à la justice

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Mesures de Justice alternative aux règlements de conflits et mesures de justice réparatrice 3. Création d'un institut indépendant des volontés politiques qui s'assure de la mise à jour des lois aux réalités sociales; réformes législatives constantes dans un langage clair compris par le citoyen ; s'assurer que le citoyen connaisse mieux la règle (parce qu'elle est claire et simple) face à ses obligations et la résolution dans le cas d'un conflit est une forme d'accès à la justice 4. Modifier le barème d'accessibilité à l'aide juridique et envisager Déductibilité fiscale des honoraires d'avocat ...ou toute autre mesure pour diminuer les coûts pour avoir accès à un avocat ; diminuer l'écart d'accès aux services juridiques pour ceux qui n'en ont pas les moyens parce qu'ils n'ont pas droit à l'aide juridique ou ne sont pas fortunés pour se les offrir; 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever les taxes des honoraires des professionnels du droit • Établir un institut indépendant des volontés politiques pour réformes législatives qui répond aux besoins des citoyens et s'assure que les lois sont claires et simples • Faire en sorte que plus de projets de justice alternative soient priorisés par nos gouvernements • Plus d'actions en justice favorisant le règlement des litiges • Permettre l'accès à un avocat, peu importe la situation de la personne (ex. : personne malentendante, incarcérée, etc.) • Favoriser l'accès à de l'information pertinente et utile aux personnes relativement au droit civil et familial • Faire de la sensibilisation auprès des intervenants judiciaires face à la discrimination (antécédents judiciaires, santé mentale, etc.) • Miser sur la justice réparatrice et alternative • Miser sur l'accessibilité du droit • Favoriser le règlement hors Cour des affaires familiales et civiles (ex. : médiation, service d'aide, etc.) • Simplification des procédures • Observateur indépendant avec de réels pouvoirs de modifications • Rencontre avec des avocats à distance • Développer de l'information juridique pour permettre aux citoyens de se représenter seuls • Augmenter le budget voué à la justice
<p>TABLE 12</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleur accès à l'aide juridique: Augmentation du seuil d'admissibilité, surtout en matière familiale 2. Amélioration de la formation juridique à tous les niveaux : intégration du droit dans le cursus au secondaire pour favoriser le développement d'habiletés juridiques et intégration de cours de communication claire dans les facultés de droit et au Barreau 3. Mettre à la disposition des avocats à même le palais de justice pour la révision des procédures avant leur dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les ressources allouées et le financement • Hausser les barèmes d'aide juridique • Rendre l'assistance d'un avocat plus accessible • Possibilité d'obtenir un conseil juridique au palais de justice pour aider le public • Créer des formulaires plus clairs et plus simples pour simplifier les procédures • Augmenter le salaire des avocats œuvrant dans le milieu communautaire • Augmenter les services auprès des populations vulnérables • Un numéro 1-800 offert par des avocats bénévoles tous les premiers samedis du mois • Une exigence de 50 heures <i>pro bono</i> par an par avocat • Démocratiser le rôle de l'avocat

	<p>4. Encouragement à la médiation, notamment en offrant les services d'un avocat pour préparer la séance de médiation</p> <p>5. Clinique multidisciplinaire pour un meilleur maillage de services avec des implications Pro Bono</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le nombre de procédures • Promouvoir la médiation et donner une plus grande importance à l'avis juridique • Cours de droit dès le secondaire • Cours de communication juridique dans les facultés de droit et au Barreau • Simplification des communications juridiques gouvernementales • Meilleur maillage des services offerts • Création d'une fondation du droit pour des initiatives d'accès à la justice • Investissement du gouvernement dans la justice en général • Augmenter les salaires des juristes travaillant dans les Centres de justice de proximité (CJP) • En matière familiale, permettre l'accès à un avocat de l'aide juridique aux deux conjoints à partir du moment qu'un seul d'entre eux se qualifie • Éliminer les motifs de divorce • Établir un centre de révision des procédures judiciaires • Accès rapide des citoyens aux organismes • Facilité pour les citoyens de trouver l'information • Création de capsules d'information par thèmes sur le site Internet du Ministère de la Justice du Québec (MJQ) • Miser sur la formation des intervenants et des citoyens • Utiliser l'intelligence artificielle
--	---	--

QUESTION 3

CE QUI AIDERAIT LE POUVOIR CITOYEN : QU'EST-CE QUI AIDERAIT LES CITOYENS À TROUVER DES SOLUTIONS SATISFAISANTES À LEURS PROBLÈMES JURIDIQUES?

	5 thèmes retenus	Idées discutées
TABLE 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleur accès à l'information (faire connaître les ressources) <ul style="list-style-type: none"> - Éducaloi - Organismes de justice alternative - Centre de justice de proximité - Dépliants - Rendre cela interactif (utiliser les médias sociaux) 2. Outils pour prendre des décisions au sujet des options (Modes de prévention et règlement des différends - PRD ou recours) qui s'offrent à nous. 3. Cours en droit au secondaire: <ul style="list-style-type: none"> - éducation civique - principes de base - comment faire de la recherche en droit 4. Justice participative et modes de prévention et règlement des différends (PRD) 5. Langage clair: <ul style="list-style-type: none"> - Rendre les jugements plus compréhensibles - Langage plus clair dans les contrats (assurances, hypothèque, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Information transmise avec l'aide de l'intelligence artificielle (jurisprudence, lois, nouvelles juridiques); • Langage clair • Meilleure collaboration et partage entre les acteurs (organismes, universités, praticiens, étudiants en droit) • Accès gratuit à des interprètes. • Face à la réalité que de nombreuses personnes ayant recours aux services des cliniques, Centres de justice de proximité ou organismes, sont analphabètes, sourds (donc outil pour le langage des sourds) • Encadrer rapidement le débat, prise en charge rapide par les juges • Révision des documents avant le dépôt • Encourager les avocats à prendre des mandats d'aide juridique • Meilleure compréhension de leur situation par les citoyens, surtout ceux qui se représentent eux-mêmes • Délais plus courts (auditions, tribunal) • Médiation/Conciliation/Gestion • Ressources multiples concentrées en une seule place (physique et numérique) • Communautés de ressources/organismes en lien les unes avec les autres • Élargir les critères d'admissibilité à l'aide juridique • Outils et processus simplifiés

	<p>6. Savoir-être dans les cours de droit à l'Université</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empathie - Communication non violente - Écoute active 	
TABLE 5	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure information juridique concernant tous les modes de solutions des litiges 2. Processus judiciaire simplifié (procédures plus simplifiées, accès plus rapide à un juge, limite de certains recours comme les injonctions qui sont dispendieuses et parfois la seule solution à un litige...) 3. Publiciser davantage l'importance des mandats à portée limitée auprès des juristes (pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et n'ayant pas les moyens de se payer un avocat...) 4. Meilleure compréhension et intervention des juges, surtout quand les gens sont non représentés 5. Meilleure gestion de l'instance par les juges et les parties (dans une atmosphère de collaboration) 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de l'information juridique • Langage clair (meilleure compréhension) • Meilleur échange entre les acteurs (ex. : boussole juridique) • Accompagnement juridique gratuit et accessible • Avocats à portée limitée • Information rapide, ciblée et efficace • Intelligence artificielle pour donner de l'information juridique • Accès rapide et simplifié à la Cour • Empowerment • Médiation obligatoire • Éducation à la citoyenneté • Information juridique en prévention, car il y a des limites quand le conflit est déjà présent • Déconstruire les mythes • Comprendre! • Donner accès à des avis juridiques même si les citoyens veulent se représenter seuls • Révision des dossiers avant le dépôt (ex. : documents manquants dans procédure conjointe de divorce) • Avocats à faibles coûts • Adapter les solutions juridiques aux problèmes de la vie courante (ex. : expulsion d'un colocataire)
TABLE 6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus d'informations juridiques faciles d'accès et gratuites 2. Accompagnement juridique abordable ou gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Information fiable et plus facile à comprendre • Modèle de procédures • Accès universel gratuit info juridique • Service gratuit (ex. Adoption) • Base de données (ressources officielles) papier + électronique • Choix vers un droit supplétif simplificateur

	<p>3. Citoyen au cœur du processus de solution juridique : participation active, médiation, modes de prévention et règlement des différends (PRD)</p> <p>4. Entreprises obligées à offrir des systèmes de règlement de plaintes et problèmes</p> <p>5. Mesures fiscales facilitant l'accès à la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défisicalisation (TPS-TVQ) : pas de TPS/TVQ sur les litiges en appel contre l'État, les litiges sur les droits fondamentaux et les litiges concernant les personnes en situation de vulnérabilité • Information sur le processus judiciaire • Respecté, reconnu • Plateforme Parle – Office de la protection du consommateur (consommation.) • Obliger les entreprises à régler les plaintes et les problèmes • Donner accès à des services juridiques et pas seulement de l'information juridique • Promouvoir la médiation et les autres modes de prévention et règlement des différends (PRD) • Donner accès à des services de médiation gratuits ou à faible coût • Accès universel et gratuit à une consultation et des services juridiques • Obligation de payer des services juridiques déterminée par un palier maximum lors de la déclaration d'impôt (au-dessus d'un revenu X, le citoyen paie via la déclaration d'impôt) • Impliquer le citoyen dans la prise de pouvoir et augmenter sa participation dans le processus judiciaire (ex. : médiation pénale)
<p>TABLE 11</p>	<p>1. Plateforme- numérique (guichet unique) – aiguiller le citoyen, recherche de moteur – les citoyens aient confiance</p> <p>2. Prévention, formation, éducation, sensibilisation – avec un langage accessible</p> <p>3. Accompagnement – d'avoir dans les avocats dans les organismes + <i>Pro bono</i> 50 heures minimum par année + investissement des gouvernements (financement) pour avoir des services</p> <p>4. Participation citoyenne – inclure – participer ... quelle est la solution--- la solution --- peut-être autre que juridique... ex. : social - solution qui répondent à leur besoin --- solution accessible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique par mot clé • Informer et former la population et les intervenants de différents milieux • Cours de base • Information et formation • Langage clair et précis • Toute la prévention avait été faite cela éviterait • Écoute active des intervenants • Trouver des solutions accessibles • Démarches claires – et va passer à l'action (action structurée) – donner des outils (ex. : dépliants, contacts, etc.) • Savoir qu'ils ont un problème juridique • Avoir un système de triage (comme dans les hôpitaux) • Prévention, accompagnement • Plateforme unique – que nous avons confiance pour aiguiller le citoyen • Moteur sensibiliser les avocats – quelles sont les problèmes juridiques et les solutions • Plateforme numérique personnalisée

	<p>5. Réduire les irritants, le temps, les coûts (investissement des gouvernements) +++ lourdeur complexité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déduction fiscale pour obtenir les avocats + assurance juridique • Obligation de <i>pro bono</i> de 50 heures • Avoir des avocats dans les différents milieux
<p>TABLE 2</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire de la justice de proximité le principe de base de notre système. 2. Utiliser un langage clair et accessible 3. Que les juges assurent la gestion efficace des dossiers afin d'en diminuer les délais et les coûts 4. Équipes multidisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Personne-ressource pour répondre aux questions d'ordre juridique dans les communautés selon leur réalité propre. • Professionnels capable d'écoute et de vulgariser la matière. • Intervention multidisciplinaire/interprofessionnelle (décloisonner la pratique) • Faciliter et promouvoir le processus de médiation/conciliation • Aide juridique de proximité (subventionné par l'état) • Utiliser les étudiants • Améliorer l'accessibilité/vulgarisation • Travailler avec le citoyen, en considérant les besoins propres à chaque communauté. S'adapter aux particularités du citoyen selon valeurs, culture, etc. • Justice participative, viser l'autonomie, transmission des connaissances • Meilleure gestion (ex. : vs citoyens non représentés.) • Adapter le système de justice pour qu'il soit performant, efficient, efficace (léger) • Revoir le modèle de pratique des avocats (rendre la pratique accessible/ la facturation horaire est un problème) • Meilleure utilisation des <i>parajuridiques</i> • Horaire des palais de justice • Formation des juristes à revoir • Donner des conseils juridiques dans les centres • Unifier les Cours • Promouvoir et faciliter les processus de médiation et de conciliation • Soutenir et promouvoir les groupes d'aide juridique de proximité • Implication supervisée d'universitaires • Utilisation d'un vocabulaire moins étanche, plus accessible • Favoriser les partenariats avec les organismes • Augmentation des limites des Centres de justice de proximité (CJP) • Aider le citoyen à trouver une solution satisfaisante à leurs problèmes juridiques • Simplifier et démystifier la procédure

		<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accessibilité au système de justice par la vague techno • Rôle des tribunaux dans une meilleure gestion des dossiers judiciaires • Simplifier le langage juridique afin de permettre aux citoyens de mieux saisir les principes du droit • Personnes ressources par quartier pour animer des séances d'information sur la base des suggestions des citoyens • Revoir la vision de la pratique du droit : praticiens (avocats, notaires, juges, etc.) système (facturation, gestion des dossiers, informatisation) • Guichet unique • Équipes multidisciplinaires • Mesures fiscales • Règles de droit simples • Langage clair • Formation continue • Éducation juridique • Les juges doivent faire une gestion simplifiée afin de réduire les frais, les délais et aider les parties à s'adapter aux nouveaux médias.
<p>TABLE 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le changement de culture concret chez le citoyen et le juriste : changement de culture souhaité se reflète dans l'éducation • Formation sur le droit dès le primaire permettrait une meilleure éducation sur le droit • Citoyen plus responsable et ouvert au changement • Les modes de prévention et règlement des différends (PRD) • Rendre attrayant les modes de prévention et règlement des différends (PRD) pour les avocats (pas de contrepartie monétaire) • Meilleure connaissance des prévention et règlement des différends (PRD) pour les juristes et la population générale • Nouveau Code de procédure civile (NCPC) : mise en place • Guichet unique pour une bonne référence 	<ul style="list-style-type: none"> • • Accompagnement • Information/Éducation juridique • Avoir des avocats dans tous les organismes communautaires pour accompagner les justiciables • Faire les lois plus simples et mieux les vulgariser • Financer les organismes communautaires • Établir la médiation dans toutes les sphères de la société • Raccourcir les délais juridiques • Augmenter les agents de liaison et les travailleurs de rue • Permettre aux citoyens d'identifier que leur problème est de nature juridique • Répertoire de numéros de téléphone des ressources pouvant aider les citoyens • Service d'écoute juridique 24/7 de qualification du problème juridique • Demander au citoyen ce que constitue une situation satisfaisante au lieu de lui proposer une seule option (procès) • Prévention • Coaching • Éducation juridique

	<ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique qui rassemble informations juridiques • Bonne référence • Bien connaître les acteurs • Favoriser le langage clair par Éducaloi et autres organismes • Formation des juristes • Meilleure information juridique aux organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Justice citoyenne • Cours de droit au primaire et secondaire • Guichet unique : informer et référer les citoyens aux bonnes ressources • Écoute active de la part des intervenants (comprendre besoins des citoyens, leurs intérêts, leurs réalités) • PRD • Structure juridique claire permettant aux citoyens de se prendre en charge • Prévention/sensibilisation afin qu'ils connaissent une situation juridique avant qu'elle ne survienne • Plateforme juridique personnalisée • 1-800-JUSTICE • Déductions fiscales pour services juridiques (ex. : REER juridique) • Assurance juridique au travail • Obligation de Pro Bono 50 heures par année
<p>TABLE 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation juridique obligatoire à partir du secondaire • Remettre la justice entre les mains des citoyens en investissant dans les modes de solutions des litiges • Guichet unique (palais de justice de services) • Dossier administratif et juridique disponible en ligne • Hausser les seuils d'admissibilité de l'aide juridique en fonction du salaire moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Tribunaux thérapeutiques • Développement d'un Centre intégré en abus et maltraitance, basé sur le Child Advocacy (Québec) • Programmes de gestion de l'instance • Réflexions sur le tribunal unifié de la Famille et compétence de la Cour du Québec – Chambre de la jeunesse en matière de garde et de droit d'accès • Développement de formations adaptées à des clientèles spécifiques (ex. : capsules web pour les jeunes autochtones) • Déploiement des Centres de justice de proximité (CJP) • Meilleure formation des juristes (avocats et notaires) • Langage clair • Plain • Clarity • Information juridique • Justice participative • PRD • Mieux comprendre le droit (Éducaloi) • Mieux comprendre le système judiciaire (téléromans) • Aiguillage : orienter pour mieux trouver les processus appropriés

		<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux citoyens d'avoir accès à leurs documents publics comme ils ont accès à leurs documents médicaux ou financiers • Conférence de gestion animée par des juges pour les personnes se représentant seules • Hausser le seuil d'admissibilité à l'aide juridique • Accès au Droit et à la Justice (ADAJ) • Participation sur des tables de concertation • Cours de droit au primaire et au secondaire • Projet gestion juges en chambre • Conciliation gestion hâtive – Conférence de règlement à l'amiable (CRA) • Établir des programmes visant des clientèles particulières (ex. : toxicomanes, santé mentale, etc.) • Centres de justice de proximité (CJP) • Mode de prévention et règlement des différends (PRD) • Portail unique intelligent • Assouplir le décorum lié au système de justice • Démystification des lois • Soutenir les initiatives des étudiants en droit qui veulent en faire plus • Guichet unique offrant des services juridiques : triage, infos/conseils, recommandations, etc.) • Utilisation de l'intelligence artificielle comme premier arrêt (site qui informe les justiciables, « première consultation ») • Permettre au citoyen de définir la situation dans laquelle il se trouve au départ par l'information et l'éducation juridiques • Optimiser les ressources attribuées aux petites créances • Publiciser le réseau des Centres de justice de proximité (CJP) • Consultations juridiques gratuites dans les lieux publics toute l'année • Offrir l'aide juridique aux justiciables de revenu moyen au lieu de ceux à salaire minimum • Munir les écoles de conseillers juridiques (au même titre que d'autres programmes) • Favoriser l'avocat et le notaire de famille (proximité)
--	--	--

Technique utilisée pour l'atelier

par Pre Marie-Claire Belleau, Me Marie-Josée Brunelle et Me Julien Pelletier-David

Nous proposons l'usage de la technique du napperon pour le travail en atelier pour favoriser la participation de toutes les personnes présentes et la compilation écrite des solutions suggérées.

Le travail en atelier durera 30 minutes et les échanges en plénière une heure pour un total de 90 minutes après la pause du repas du midi.

Chaque groupe de 8 personnes sera animé par une ou un membre du forum, donc idéalement dans une configuration de tables de 10 personnes. L'animateur devra trouver un rapporteur parmi ses participants pour colliger par écrit les propositions retenues par son groupe. Afin de favoriser les échanges, un document d'une page sera envoyé aux personnes qui s'inscrivent à l'événement pour leur permettre de réfléchir aux trois questions posées (Annexe 1). Enfin, il est proposé qu'une ou deux personnes du Forum agissent comme animateurs lors de la plénière.

Dans le but de permettre des discussions sur chacune des trois questions proposées, chaque tiers des tables (autour d'environ 15 tables sur la base de 120 participants) travailleront sur une des trois questions posées.

Plan du présent document :

1. Modèle proposé pour le travail en ateliers : technique du napperon
2. Composition des groupes
3. Information pour l'animateur
4. Information pour le rapporteur
5. Questions suggérées et temps prévu pour le travail en ateliers
6. Animation de la plénière

1- *Modèle proposé pour le travail en ateliers :*

Technique du napperon : Cette méthode permet aux participants de travailler individuellement, de communiquer et de partager leurs idées, d'expliquer les solutions qu'ils ont trouvées. Chaque groupe est responsable de développer les réponses et de traduire les idées de l'équipe dans un format concis qui permet de résumer les solutions à la question soumise. Enfin, elle vise à garder en mémoire les solutions proposées pour améliorer l'accès à la justice.

Déroulement :

1. Réunir les participants en groupes de 6 personnes, incluant l'animateur
2. Identifier un rapporteur pour prendre en note par écrit les solutions prioritaires du groupe et communiquer oralement les solutions prioritaires retenues par le groupe lors de la plénière
3. Expliquer aux participants qu'ils auront à écrire leur réponse à la question posée individuellement dans l'espace qui leur est réservé sur la table. L'animateur indique le temps (5 minutes) qui leur est alloué pour répondre individuellement à la question posée.
4. Les membres du groupe font la lecture de leurs réponses individuelles à tour de rôle avec l'équipe et ce, sans interruption. L'animateur précise le temps alloué pour la mise en commun des contributions de chacun (10 minutes).
5. L'animateur demande ensuite au groupe de discuter et de déterminer ce qu'ils croient être les 5 meilleures idées et le rapporteur inscrit ces réponses dans le cercle au milieu du napperon en les priorisant (1-2-3-4-5 réponses). L'animateur précise le temps alloué pour la détermination des 5 solutions auxquelles les membres de l'équipe adhèrent (15 minutes).
6. Les rapporteurs transcrivent les 5 solutions gagnantes dans l'ordre de priorité sur un appareil électronique.

7. En plénière, les rapporteurs de chaque groupe présentent oralement le résultat du travail d'équipe.
8. Les rapporteurs remettent par écrit ou envoient par courriel leurs notes à Me Antoine Fafard (Chambre des notaires) sur les 5 solutions retenues dans leur ordre de priorité.

2- Composition des groupes

L'objectif consiste à former simplement des groupes hétérogènes en évitant les alliances naturelles.

Avant la pause du midi, le processus d'animation des ateliers de l'après-midi sera expliqué aux participants. Les personnes seront appelées à prendre leurs effets personnels avec eux afin de préparer les tables pour la technique du napperon. Il s'agit de dessiner un cercle au centre et six pointes à partir du rond, soit une pointe par participant.

Chaque table sera numérotée. Chaque membre du Forum qui agit comme animateur se verra attribuer un numéro correspondant à celui de la table ainsi qu'une des trois questions à traiter. En revenant de la pause du midi, chaque participant pigera un numéro correspondant à la table qu'il sera appelé à rejoindre.

3- Information pour l'animateur

Rôle de l'animateur

Pour la réussite du travail en petit groupe, l'animateur doit :

1. S'assurer que la question de départ est bien comprise.
2. Reformuler ou expliciter si nécessaire la question de départ.
L'animateur peut donner un exemple des éléments à considérer pour mettre les participants en action.
3. Répéter les buts du travail en petit groupe et ce qui constituera un succès pour le groupe.
4. Demander aux participants s'ils ont une expérience pertinente à partager afin de stimuler le partage des expériences des autres.
5. Retourner les questionnements au groupe pour pouvoir bénéficier de ce que les membres de l'équipe ont à offrir.

Trucs de communication pour l'animateur:

Rappeler que des commentaires pertinents sont en lien avec le contenu, la question posée, les solutions recherchées.

Exemple : « Pouvez-vous me donner les éléments essentiels de cette histoire vu le temps dont nous disposons ? »

Dans le cas de cet atelier, il importe d'éviter de trop s'attarder aux problèmes et aux maux du système de justice pour se tourner vers les solutions concrètes et constructives pour en améliorer l'accès. Les questions ont été réfléchies en ce sens.

Habilités de l'animateur pour le travail en petit groupe :

1. Assurez-vous que les discussions progressent constamment, par exemple, en encourageant les participants à référer à leurs expériences pour répondre à la mise en situation
2. Assurez-vous d'aller chercher toute l'information des participants en posant des questions et en requérant des clarifications: Pourquoi? Que voulez-vous dire? Pourquoi vous dites cela? Comment?
3. Nous vous suggérons d'émettre votre opinion à la fin des échanges sur chaque question
4. Offrez votre point de vue mais évitez de donner une opinion sur les idées des participants
5. Visez l'équilibre, ne permettez pas à une seule personne de dominer la discussion
6. Identifiez et corrigez les mauvaises dynamiques de groupe immédiatement en répétant les règles
7. Utilisez l'écoute active
8. Quand la situation l'impose, relancez le groupe avec une question ouverte pour clarifier les solutions

4- *Information pour le rapporteur*

Le rapporteur est responsable de prendre en note les 5 solutions retenues en ordre de priorité. Elles doivent être consignées sur papier ou sur format numérique de telle sorte que les 5 solutions prioritaires de chaque équipe puissent :

- être communiquées oralement lors de la plénière
- être communiquées par écrit au Forum dans le but d'en faire un rapport : Me Antoine Fafard, Chambre des notaires.

5- *Questions suggérées et temps prévu pour le travail en atelier :*

Chaque groupe se voit attribuer une seule question pour favoriser les échanges plus en profondeur. Ainsi plusieurs équipes travaillent sur une seule question.

L'objectif consiste à encourager les participants à **écrire** leurs suggestions et leurs points de vue individuels avant la mise en commun en groupe. Il importe ici de ne pas trop intervenir dans le processus individuel. À cette étape, les animateurs devraient se contenter d'identifier la question et indiquer le temps prévu pour que les participants écrivent leurs réponses individuelles.

1. Ce qui existe déjà : Quels mesures, initiatives, projets ou programmes actuels s'avèrent les plus prometteurs et inspirants pour améliorer l'accès à la justice ?

- 30 minutes
 - 5 minutes : réponse individuelle
 - 10 minutes : lecture des réponses individuelles sans commentaire
 - 15 minutes : identification par le groupe des 5 solutions prioritaires

2. Ce qui pourrait exister : Quelles mesures concrètes voudriez-vous réaliser ou voir réaliser pour améliorer l'accès à la justice civile et familiale ?

- 30 minutes
 - 5 minutes : réponse individuelle
 - 10 minutes : lecture des réponses individuelles sans commentaire
 - 15 minutes : identification par le groupe des 5 solutions prioritaires

3. Ce qui aiderait le pouvoir citoyen : Qu'est-ce qui aiderait les citoyens à trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes juridiques ?

- 30 minutes
 - 5 minutes : réponse individuelle
 - 10 minutes : lecture des réponses individuelles sans commentaire
 - 15 minutes : identification par le groupe des 5 solutions prioritaires

6- *Animation de la plénière*

Un ou deux membres du Forum seront désignés pour agir comme animateurs de la plénière d'une durée d'une heure. Chaque question sera donc discutée pour faire l'objet de 20 minutes d'échange.

L'animateur demandera au rapporteur de chaque équipe d'énumérer les solutions retenues par son équipe en ordre de priorité. Les équipes successives seront appelées à ne communiquer que les solutions nouvelles qui n'ont pas évoqué par les groupes précédents.

ANNEXE I – Invitation lancée aux participants

Chère participante, cher participant,

Le *Forum québécois sur la justice civile et familiale* regroupe les principaux acteurs de la justice au Québec.

Il veut mettre en place des actions concrètes à l'intention des citoyens dans le but d'améliorer l'accès à la justice civile et familiale.

Le Forum veut participer activement à la transformation de la culture juridique québécoise en favorisant une justice qui permette « *dans l'intérêt public, la prévention et le règlement des différends et des litiges, par des procédés adéquats, efficaces, empreints d'esprit de justice et favorisant la participation des personnes* » et, qui assure « *l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure et l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre, ainsi que le respect des personnes qui apportent leur concours à la justice.* »

La Disposition préliminaire du *Code de procédure civile* du Québec applicable à partir du 1^{er} janvier 2016 propose une telle la justice.

Dans le but de l'aider à réaliser ses objectifs, le Forum vous conviera, lors de la journée de réflexion, à un exercice participatif auquel nous vous demandons de réfléchir dès maintenant.

L'accès à la justice en matière civile et familiale doit être amélioré au Québec. Il s'agit de la prémisse de cet exercice. Dans ce contexte, le Forum désire, dans un esprit constructif et prospectif, sonder vos réflexions. Nous souhaitons nous laisser influencer par tous les acteurs sur le terrain. Nous sommes à la recherche de propositions créatives et imaginatives ! Dans le cadre de l'atelier, vos réflexions en lien avec les questions suivantes seront discutées :

1. **Ce qui existe déjà** : Quels mesures, initiatives, projets ou programmes actuels s'avèrent les plus prometteurs et inspirants pour améliorer l'accès à la justice ?
2. **Ce qui pourrait exister** : Quelles mesures concrètes voudriez-vous réaliser ou voir réaliser pour améliorer l'accès à la justice civile et familiale ?
3. **Ce qui aiderait le pouvoir citoyen** : Qu'est-ce qui aiderait les citoyens à trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes juridiques ?

Nous vous invitons à apporter votre ordinateur portable ou votre tablette numérique lors de l'événement.